



informez VOUS

#1
OCT 23

L'information libre et indépendante de la section F.O.-DGFIP de PARIS

SOMMAIRE

L'ACTU 2
DES SERVICES

VOS **DROITS** 3

FO **ROSCOPE** 4

LE BUREAU FO

Marie DALL'OSTO-ATASAVUN

Secrétaire départementale,
titulaire au CSAL

Bertrand ROUSSEL

Secrétaire adjoint, suppléant au
CSAL, formation spécialisée

Serge BOGAERTS

Trésorier

Jean-Pierre MAGOT

Secrétaire adjoint,
trésorier adjoint

Laurent AUBOYER

Secrétaire adjoint

Gilles GLEYO

Suppléant en CAP nationale

Dominique JAMIN

Titulaire au CDAS,
AGRAF, conseil médical

**FORCE OUVRIERE LE SYNDICAT
QUI RESTE UN SYNDICAT**

DRFIP d'Ile-de-France
et du département de Paris
Bureau 124
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02

01.55.80.66.43 01 55 80 66 49
<http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>
fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr



ÉDITO

LA FORCE DU COLLECTIF

"In**FO**rmez-vous !" une injonction ? Non, plutôt une invitation à vous informer pour comprendre en vue de résister, revendiquer et reconquérir ! Un journal libre et indépendant des partis politiques, des organismes philosophiques ou religieux, des directions de l'administration. Un journal pour informer, analyser et revendiquer parce qu'à **FO**, on privilégie toujours les revendications.

Ce premier numéro coïncide avec la rentrée. Une rentrée 2023 marquée par la politique de casse organisée par le gouvernement et qui se traduit à la DRFIP75 par la casse :

- des emplois : chaque service subit dorénavant et déjà les 205 suppressions d'emplois à la DRFIP75 pour 2023
- des mutations : seuls 78 nouveaux collègues ont pu obtenir leur mutation sur Paris. Et que dire du mouvement local retoqué à plusieurs reprises par la directrice, laissant un grand nombre d'agents dans des situations difficiles, alors que près de 190 postes de B et C restent vacants...
- des missions et des moyens pour les exercer, le bel exemple de l'été

avec GMBI ou comment transférer le travail aux usagers, désaisir les agents tout en accroissant leur charge de travail !

- du pouvoir d'achat : annoncée à grand coup de buzz médiatique, la prime exceptionnelle est plutôt un grand bluff, tous les agents ne vont pas la percevoir et cette prime n'a pas vocation à être pérennisée.

La lutte contre cette politique de casse passe par l'arrêt des suppressions d'emplois, le comblement de tous les emplois vacants, l'augmentation immédiate de nos salaires par la revalorisation de la valeur du point d'indice, son indexation sur l'inflation et la revalorisation de notre régime indemnitaire !

Nous partageons les propos de Frédéric SOUILLOT, Secrétaire Général de la Confédération **FORCE OUVRIERE** qui préconise le rétablissement " de l'échelle mobile des salaires qui existait jusqu'au milieu des années 80 où les salaires étaient indexés sur l'inflation." (Le Progrès, 9 septembre 2023).

A **FO** nous disons : "Ensemble pour la satisfaction immédiate de toutes nos revendications !"



NON À LA TRANSFORMATION DE L'ACCUEIL DANS LES SIP !

Lors du GT du 13/02/2023, Bercy a livré son plan de transformation des SIP.

En effet, il s'agit de «*recentrer les SIP sur leur cœur de métier, à savoir l'accueil généraliste et multicanal des usagers*», car ils «*constituent le point d'entrée naturel et privilégié des usagers particuliers*».

En conséquence, «*le périmètre d'accueil physique réalisé par les SIP doit être élargi à celui couvert par les espaces France services (EFS)*». Les agents devraient donc intervenir sur un champ «*dépassant les seules questions fiscales*» pour informer ou orienter les usagers «*vers les autres services compétents, au sein de la DGFIP ou d'autres administrations compétentes pour les questions non fiscales*».

Pour réaliser cette tâche, il est nécessaire d'instaurer des «*missions de gestion désormais resserrées*», c'est-à-dire moins d'assiette et moins de recouvrement, «*en favorisant la polyvalence des compétences des agents*» !

Pour cela, il est nécessaire de piloter toute l'activité des SIP avec de «*nouveaux outils partagés*» qui permet-

traient «*d'assurer la traçabilité des échanges avec les usagers quels que soient les canaux de contact : guichet, messagerie sécurisée, téléphone*» !

Nul doute que ces outils n'auront pour seul but que de contrôler et surveiller les agents en mesurant et chiffrant leur activité !

FO se déclare contre cette orientation qui s'appuie sur les réformes précédentes, destructrices des missions : prélèvement à la source, suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la redevance audiovisuelle.

Cette nouvelle orientation s'appuie aussi sur toutes les suppressions d'emplois et le NRP à la DGFIP, qui favorisent la polyvalence des métiers et des agents ! Les agents ont déjà fait grève et manifesté en rejetant ces réformes anti service public des Finances !

- Non à la transformation des SIP en EFS !
- Non aux suppressions d'emplois !
- Non aux réorganisations des services, transferts de tâches et fermetures de sites !

MAIL DE STANISLAS GUÉRINI AUX FONCTIONNAIRES

PROCÉDURE DE SANCTION ENGAGÉE PAR LA CNIL CONTRE LE MINEFI ET LE MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

Le 26 janvier 2023, juste après l'énorme mobilisation du 19 janvier, des milliers de fonctionnaires, appartenant notamment à la DGFIP, ont eu la mauvaise surprise de trouver dans leur boîte mail personnelle un courriel de Stanislas Guérini faisant la promotion de la réforme des retraites en plein débat parlementaire.

Au-delà de la manœuvre de grossière propagande, de nombreux agents se sont indignés de l'utilisation de leurs données personnelles à des fins politiques, alors même que

la réforme n'a pas été adoptée et que le mouvement de protestation massif s'ancre dans la durée.

C'est ainsi que de multiples plaintes ont été déposées par les agents et les syndicats auprès de la CNIL, pour détournement de leur adresse mail personnelle, dont l'administration ne peut faire usage que dans un cadre strictement professionnel. Se pose légitimement la question de l'origine des informations mises à disposition du ministre pour sa propagande.

La CNIL a, dès le lendemain, annoncé instruire ces plaintes afin de connaître les fichiers utilisés pour procéder à cette communication et vérifier si l'envoi du message a respecté les principes généraux de protection des données personnelles et les règles spécifiques fixées par l'acte juridique créant le ou les fichiers concernés.

Le temps de l'instruction de l'affaire par la CNIL a été relativement long. Il a fallu notamment tenter de comprendre par quel biais le gouverne-

ment a pu faire main basse sur les données personnelles de plusieurs milliers d'agents de la fonction publique, dont seul le ministère de tutelle a connaissance. Le rôle de la DGFIP a notamment suscité de nombreuses questions.

Le 26 juin 2023, la CNIL a annoncé qu'une procédure de sanction a été initiée et qu'un rapport de sanction administrative a été adressé au ministère de l'Économie, des Finances

et de la Souveraineté industrielle et numérique, ainsi qu'au ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques.

Pour l'instant, la procédure suit son cours et l'on ne sait pas si elle aboutira à l'application d'une sanction, ni qu'elle en serait la nature éventuelle. La décision dépendra probablement de l'identification de la source d'information utilisée par les services de Stanislas Guérini.

Affaire à suivre donc, qui aura mis en lumière des dérives inquiétantes du gouvernement et posé de lourdes questions sur l'implication des ministères, volontaire ou imposée, dans ce qui relève, au moment des faits, du pur soutien à la politique gouvernementale et non du domaine de l'information, la loi n'ayant pas encore été adoptée.



ACTION SOCIALE

Le CDAS 75 (Conseil Départemental de l'Action Sociale), déclinaison départementale du CNAS (Conseil National de l'Action Sociale), organise et anime l'ensemble de l'action sociale dans le département.

Il doit traiter de nombreux sujets tels que les logements, la restauration, les séjours enfant et famille, dans la limite de la dotation fixée par le conseil national ainsi que dans le respect de la note d'orientation annuelle et de l'enveloppe de crédits d'action locale.

FO dénonce la réduction constante des crédits de l'action sociale sur Paris !

Le CDAS se réunit à minima 3 fois par an et comprend des représentants de l'administration et des représentants des organisations syndicales, seuls ces derniers sont appelés à prendre part aux votes.

Le secrétariat fédéral (Fédération des Finances **FO**) est toujours attentif aux comptes rendus des CDAS. Ils sont un point d'appui indispensable pour lui permettre de faire remonter les informations au ministère et en particulier les dysfonctionnements susceptibles d'être signalés.

A ce titre, en matière de restauration AGRAF, nous avons enfin été entendus avec l'augmentation de la prime inter ministérielle à 1,59 €. Auparavant de 1,39 € au 01/01/2023, cette prime vient d'être augmentée et apparaît maintenant sur votre ticket depuis cette année. Cette subvention s'appliquait auparavant aux agents, dont l'indice majoré ne dépassait pas 477 et depuis 2022, jusqu'à l'indice 534. Cela apparaît sur vos tickets AGRAF sur une nouvelle ligne PIM pour Prestation Inter Ministérielle.

L'importance des CDAS est donc primordiale, car ils constituent une instance de proximité.

La délégation **FO** du CDAS 75 est composée de 4 membres, deux titulaires et deux suppléants : Dominique JAMIN, Valérie BELZ, Monique BEAL et Jean-Baptiste LE TALLEC.



Possibilité est offerte à tous les agents de la DRFIP d'obtenir un entretien avec un avocat, un psychologue et un notaire. Ce dispositif devrait être étendu prochainement et devrait concerner la consultation d'un nutritionniste.

Toutes ces informations sont disponibles sur le site de l'action sociale de Paris.

 Site de la Fédération des Finances **FO**

 Guide des prestations sociales

 fo.drifp75@dgfip.finances.gouv.fr



FO

ROSCOPE

VOTRE HOROSCOPE DE LA RENTRÉE SYNDICALE

ce que les astres du COM vous réserve

TRAVAIL

Le COM 2023-2027 nous l'annonce fièrement : les suppressions de postes ralentissent et l'avenir des agents s'annonce radieux !

Ce qu'il ressort de ce blabla indigeste, c'est l'arrivée en force de l'intelligence artificielle.

Bienvenue donc à notre nouveau collègue ChatGPT ! Le futurisme et nos antiques applications parviendront-elles à s'entendre ? L'avenir le dira, de plus en plus mal si on laisse faire Bercy et la direction !

Par ailleurs, les ministres annoncent en fanfare sur Ulysse la création d'emplois à la DGFIP au nombre de 250 ETP pour 2024. La réalité, c'est que ces 250 ETP font partie des 1 500 ETP affectés au plan contre la fraude fiscale jusqu'à la fin du quinquennat.

Ce ne sont donc pas des créations, mais bien des redéploiements qui vont s'étaler au cours des prochaines années !

NOTRE CONSEIL DU JOUR

Devant tant d'attaques répétées, on ne peut rester sans réaction et continuer à encaisser les coups sans rien dire. La solidarité de tous les agents reste plus que jamais notre force. Aujourd'hui comme hier, la phrase de Brecht fait sens : *"Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas a déjà perdu."* Alors devenez acteurs de votre vie professionnelle, syndiquez-vous pour défendre vos droits !

AMOUR ET ARGENT

Tout est au beau fixe : la direction claironne à tue-tête que les agents sont sa priorité. Pourtant, au regard des mesures salariales décidées, les preuves d'amour s'avèrent bien timides !

Pour **F.O.-DGFIP 75**, la véritable richesse est l'attachement au service public, l'investissement et l'engagement permanents de ses personnels, leur conscience professionnelle. C'est uniquement grâce à eux que la maison tient !

Il y a désormais urgence à reconnaître concrètement l'engagement et l'investissement hors normes des personnels qui passe par :

- la revalorisation générale immédiate des rémunérations et en premier lieu de la valeur du point d'indice à minima à hauteur de 25 % perdus depuis janvier 2000
- l'amélioration des grilles avec l'augmentation des traitements indiciaires assurant une amplitude de coefficient 6 entre le bas et le haut de grille
- l'intégration des primes dans le traitement
- la revalorisation des indemnités de déplacement a minima à hauteur de l'inflation
- la défense du statut général des fonctionnaires, des catégories et des statuts particuliers.

Alors monsieur le ministre, un petit effort !

BULLETIN D'ADHÉSION



NOM :PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES

Fait à le.....

(signature)

➔ 66 % de la cotisation est déductible du montant de l'impôt sur le revenu.